



# ACCO

## ACCORDS D'ENTREPRISE

### Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

### Producteur

Direction Générale du Travail, ministère du Travail

### Nom de la base de données

ACCO

### Site de diffusion

<https://www.legifrance.gouv.fr>  
rubrique : « Accords d'entreprise ».

### Contenu

Les accords d'entreprise diffusés conformément à l'article du décret n° 2017-752 du 3 mai 2017 relatif à la publicité des accords collectifs

Ces accords peuvent concerner :

- les groupes,
- les entreprises,
- les établissements.

Sont diffusés :

- les accords conclus,
- leur(s) modification(s),
- leur suppression.

La base contient les accords d'entreprise conclus à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

A titre transitoire et jusqu'au 1er octobre 2018, les données ne comportent pas les noms et prénoms des négociateurs et des signataires.

Au-delà de cette date ces éléments sont publiés par défaut, sauf anonymisation demandée à la Direction générale du Travail et réalisée à la source par celle-ci avant diffusion.

### Nature des informations

Texte intégral de l'accord et métadonnées associées (raison sociale, secteur d'activité, code APE, ville et code postal, idcc, thème et titre de l'accord, date de signature, signataires, date de la première diffusion sur Légifrance).

### Contact

Direction de l'information légale et administrative  
Cellule Administration des Données  
26, rue Desaix - 75727 Paris Cedex 15  
[Donnees-Dila \[at\] dila.gouv.fr](mailto:Donnees-Dila[at]dila.gouv.fr)

Toutes ces informations sont disponibles sur le site [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) et dans le répertoire des informations publiques de la DILA :

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr/repertoire-des-informations-publiques](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr/repertoire-des-informations-publiques)

### Périodicité de la mise à jour

Les accords d'entreprise seront diffusés au fil de l'eau, au fur et à mesure de leur envoi par la Direction générale du Travail.

La diffusion peut intervenir jusqu'à 5 jours par semaine, du lundi au vendredi.

### Accès aux données

Les données et la documentation associée sont accessibles directement et gratuitement sur un serveur; le lien vers ce serveur est spécifié sur le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr).

### Conditions de réutilisation

Les données sont réutilisables gratuitement sous licence ouverte v2.0.

Les réutilisateurs s'obligent à mentionner :

- la paternité des données (DILA) ;
- l'URL d'accès longue de téléchargement ;
- le nom du fichier téléchargé ainsi que la date du fichier.

### Format des données

Les données mises à disposition comportent, pour chaque accord :

- Le texte intégral au format docx ou odt
- Les métadonnées au format XML.

Elles sont conformes au référentiel de DTD LEGIFRANCE.

### Stocks

Pour la première année, les flux seront mis à disposition au fil de l'eau.

A partir de la 2<sup>ème</sup> année, un stock est constitué; il contient les données de l'année précédente.

Régulièrement, et au minimum une fois par an, un nouveau stock est constitué : il contient les données du stock précédent et les modifications apportées sur la période écoulée entre les 2 stocks. La constitution d'un stock peut également intervenir suite à une évolution technique ou réglementaire.

L'utilisateur qui souhaite intégrer et/ou rediffuser les données pour la première fois s'oblige à utiliser l'ensemble des flux de la première année, le premier stock la deuxième année et le dernier stock mis à disposition les années suivantes.